

Mardi 27 novembre 2001



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 11
ET AVIS

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI

M^{me} la *ministre* BARRETT

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le *premier ministre* DOER

(N° 9) — *Loi sur le personnel des Forces canadiennes (modifications relatives au droit de vote et aux privilèges rattachés à la conduite des véhicules)/The Canadian Forces Personnel (Amendments Relating to Voting Rights and Driving Privileges) Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 2) — *Loi sur la gestion de la sécurité (modification de diverses dispositions législatives)/The Security Management (Various Acts Amended) Act*

(M^{me} SMITH [Fort Garry])

Sur la motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*

(M. HELWER)

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

(M. LAURENDEAU)

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

(M. DYCK)

Sur la motion de M^{me} la *ministre* FRIESEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'élection des autorités locales/The Local Authorities Election Amendment Act*

(M. HELWER)

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*

(M. MAGUIRE)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI PROCHAIN

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*